

Délibérations 2010

1ère session :

Mardi 29/06 (*)

10h claviers – 11h30 écriture et théorie musicale, musique ancienne, formation vocale-
14h30 cordes – 16h percussions, vents – 17h jazz

Mercredi 30/06

10h agrégation – 14h théâtre et arts de la parole

Jeudi 8/07 : jury restreint (en cas de recours)

vendredi 9/07 : nouvelle délibération (en cas de recours)

2de session :

Vendredi 10/09 (*)

10h claviers – 11h30 écriture et théorie musicale, musique ancienne, formation vocale-
14h30 cordes – 16h percussions, vents – 17h jazz

Lundi 13/09

10h agrégation – 14h théâtre et arts de la parole

Mardi 21/09 : jury restreint (en cas de recours)

Jeudi 23/09 : nouvelle délibération (en cas de recours)

(*) l'ordre des options est définitif – l'horaire est sous réserve du nombre d'étudiants.

Les décisions du jury sont proclamées séance tenante par le président du jury de délibération et affichées dans les vingt-quatre heures aux valves du Conservatoire.

A partir de 13h, le lendemain de la proclamation, les étudiants sont tenus en personne ou par mandataire de se présenter au secrétariat (Régence), afin de se voir notifier ses résultats et le relevé des notes qui le concerne, contre accusé de réception. A défaut, il est présumé en avoir pris connaissance.